

Extrait du PV du 29 septembre 2021, portant sur l'approbation du procès-verbal du 6 juillet 2021.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Mme SEBERT Émeline estime que les propos n'ont pas été reportés dans le procès-verbal. Elle ne se rappelle plus précisément de ses propos mais elle estime qu'ils ne reflètent pas ce qu'elle avait évoqué.

Mme LEBAS Séverine explique qu'il y a eu une réunion le 22 septembre avec les présidents d'associations pour leur expliquer la nouvelle procédure pour les subventions ainsi que leur annoncer qui pourront être accompagnés pour rédiger les demandes de subventions supplémentaires.

Monsieur MAUREL Luc demande qu'on revienne sur le point précis qui est précisé dans l'ordre du jour à savoir l'adoption du procès-verbal du 6 juillet.

Monsieur HAYEM Etienne est étonné de l'absence de 45 minutes de discussion avant la séance du conseil municipal qui n'ont pas été retranscrites.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal n'avait pas débuté, il s'était engagé par ailleurs à faire la diffusion des séances du conseil municipal par Internet ce qui est le cas aujourd'hui.

Monsieur HAYEM Etienne demande quel était le statut de ce moment.

Monsieur le Maire dit que c'était simple débat

Monsieur HAYEM Etienne regrette que ce moment de parole n'ait pas été retranscrit car cela participe de la vie communale.

Madame CHALIER-BRUNEL Catherine, secrétaire lors de cette séance, précise que la séance du conseil municipal n'était pas ouverte et qu'elle n'avait finalement pas commencé à l'heure prévue.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 16 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (M. JOUANDON), 2 CONTRE (Mme SEBERT, M. HAYEM) :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2021.

Ci dessous, l'amendement proposé par Changeons Les Règles au Conseil Municipal du 10 octobre, afin de préciser les échanges. Les parties surlignées sont celles écrites à partir de l'enregistrement vidéo, et reprend l'essentiel des échanges.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame SEBERT Emeline dit que le Procès-Verbal ne met pas en lumière les propos tenus lors de la délibération et ne reflète pas les échanges. Cela manque et il serait utile et nécessaire qu'ils apparaissent :

- Madame SEBERT Emeline avait exprimé son inquiétude sur le fait de diviser en deux les subventions. Cela ne permet pas aux associations de se projeter dans le temps. C'est ni soutenant ni efficace pour la vie associative de notre village.
- Madame SEBERT Emeline avait questionné l'Assemblée sur le fait d'attribuer uniquement 40% du budget provisionné, et exprimé son désaccord, afin de soutenir la vie associative.

Madame LEBAS Séverine explique qu'il y a eu une réunion le 22 septembre avec les présidents d'associations pour leur expliquer le but de la démarche, le pourquoi et comment avait été établie cette subvention. Les présidents ou représentants du bureau présents ont pu s'exprimer et poser des questions auxquelles la commission leur a répondu longuement. Elle pense que ça a été intégré et qu'ils ont compris qu'il s'agissait de l'ordre du bien public et que c'était une nécessité absolue. Elle rajoute qu'une aide pourrait leur être apportée pour constituer les demandes de subventions.

Madame SEBERT Emeline demande s'il y a, à ce jour, de nouveaux dépôts de demande de subvention. Madame LEBAS Séverine répond que cela concerne la finalisation des dossiers encore incomplets.

Madame SEBERT Emeline demande donc si les associations ont suffisamment d'informations pour pouvoir poser un deuxième dossier de demande de subvention, pour obtenir le cas échéant la deuxième partie. Madame LEBAS Séverine rappelle que tous les représentants d'association ont été invité à la réunion du 22 septembre.

Monsieur MAUREL Luc demande qu'on revienne sur le point de l'ordre du jour à savoir l'adoption du procès-verbal du 6 juillet. Il explique que des amendements peuvent être adressés par écrit.

Monsieur HAYEM Etienne est étonné que ne figure pas les 45mn de discussion sur la question de la caméra alors que nous étions des conseillers municipaux, dans la salle du conseil municipal, à l'heure du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal n'avait pas débuté, il s'était engagé par ailleurs à faire la diffusion des séances du conseil municipal par Internet ce qui est le cas aujourd'hui.

Monsieur HAYEM Etienne demande quel était le statut de ce moment.

Monsieur le Maire dit que c'était un simple débat qui n'était pas à l'ordre du jour et précise que "nous avons tous été surpris alors que vous êtes arrivés avec votre propre matériel".

Monsieur HAYEM Etienne questionne "la surprise" alors que le maire avait été prévenu qu'il y aurait une caméra et qu'il avait informé d'autres conseillers municipaux.

Monsieur le Maire explique l'importance de débattre sur certains sujets, d'en discuter et de ne pas l'imposer. Monsieur HAYEM Etienne rappelle que nous en avons débattu dans le règlement

intérieur en décembre et qu'il n'y a pas eu d'amendement ou de discussion. Or cette fois, il y a eu un tour complet de parole complet qui ne figure pas dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'était pas à l'ordre du jour.

Madame SEBERT Emeline précise que c'est un choix stratégique de la part du maire, qui a la possibilité d'intégrer des nouveaux objets à l'ordre du jour. Qu'en termes de transparence, il est dommage de ne pas retranscrire les échanges riches qu'il y avait eu sur ce sujet, qui ont abouti d'ailleurs à la modification du Règlement Intérieur sur le sujet du filmage des conseils municipaux.

Monsieur le Maire dit qu'il a pris un engagement et qu'il l'a tenu, le résultat est là : le but c'était que ce soit filmé aujourd'hui. Monsieur HAYEM Etienne répond que le but était de filmer dès le 6 juillet, comme en avait été informé le maire auparavant.

Madame SEBERT Emeline regrette que ce moment de parole n'ait pas été retranscrit car cela participe à la transparence de la vie communale.

Madame CHALIER-BRUNEL Catherine, secrétaire lors de la séance le 06 juillet, précise que la séance du conseil municipal a été ouverte à 19h35. Monsieur HAYEM Etienne répond que l'horaire n'est pas précisé dans le PV et qu'il y a pourtant un trou d'une heure entre l'heure de convocation et le commencement.

(...)